

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Capellogate : Pierre Alain MOUNGUENGUI en prison

AU terme de sa garde à vue de six jours au B2, le président de la Fégafoot a été écroué hier à la prison de Gros-Bouquet. En attendant la suite, la justice annonce déjà que l'affaire est loin d'être close et que d'autres personnes citées ou soupçonnées sont dans son viseur.

G.R.M
Libreville/Gabon

HIER, Pierre Alain MOUNGUENGUI a été placé en détention provisoire à la prison centrale de Libreville. Et ce, dans le cadre de l'enquête sur le scandale de pédocriminalité qui ébranle le sport gabonais. Au sortir de sa garde à vue de près d'une semaine dans les locaux de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM), le tribunal de première instance a décidé de l'y envoyer, a-t-on appris de sources judiciaires.

Il s'agit d'une incarcération préventive de dix jours. Une forme de délai de réflexion au terme de laquelle le juge d'instruction en charge du dossier devrait décider s'il opte finalement pour sa détention préventive pour les nécessités de l'instruction ou de le laisser en liberté provisoire. S'il continue à bénéficier de la présomption d'innocence, il reste que le président de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot) va désormais préparer davantage d'arguments pour sa défense derrière les barreaux.

Contrairement à l'homosexualité qui est une orientation sexuelle caractérisée par une attirance ou



Pierre-Alain MOUNGUENGUI d'abord admis à «Sans-Famille» pour 10 jours.

par des sentiments amoureux envers une personne de même sexe, la pédocriminalité désigne les crimes à l'encontre des mineurs, catégorisés dans l'abus et/ou agression sexuelle des enfants. La législation gabonaise prévoit et punit cette dernière pratique, au contraire de l'homosexualité qui a été dépénalisée.

Âgé aujourd'hui de 65 ans, l'ancien arbitre international a été inculpé pour, semble-t-il, avoir gardé le silence face aux abus qu'auraient vécus des jeunes footballeurs mineurs de la part de leurs encadreurs dont il était l'employeur en tant que président fédéral. Parmi les présumés pédocriminels, il y a Patrick Assoumou Eyi dit Capello. Ce dernier a été écroué à la maison d'arrêt de la capitale gabonaise, depuis décembre 2021, pour des faits qu'il aurait commis de nombreuses années durant. Au point de faire de certains de ses anciennes victimes des bourreaux d'autres enfants aujourd'hui.

Il y a quelques mois, Brice Makaya, alors adjoint de Capello en sélection nationale U17, accusait déjà Pierre-Alain MOUNGUENGUI d'être au courant des dites pratiques.

À noter que, outre Patrick Assoumou Eyi et le président de la Fégafoot qui l'y a rejoint, deux autres encadreurs de football séjournent à la prison centrale de Gros-Bouquet depuis quatre mois. Il s'agit d'Orphée Mikala Bika et Triphel Mabicka dit coach Kolo. Ce dernier, ancien entraîneur de l'USM, aurait d'ailleurs été surpris en flagrant délit le 25 décembre dernier, dans une chambre de motel au PK, avec deux jeunes garçons.

Des sources concordantes assurent que d'autres personnes citées dans cette affaire ou soupçonnées d'avoir fermé les yeux sur ces crimes seront également entendues et/ou interpellées. Y compris pour celles qui seraient coupables de fausses accusations. C'est dire que le dossier est loin de connaître son épilogue.

Contrepoint

Ne pas mélanger les affaires !

G.R.M
Libreville/Gabon

NON, l'interpellation de Pierre-Alain MOUNGUENGUI n'est pas liée à sa réélection à la tête de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot). Encore moins à la renonciation au poste d'inspecteur général des services du ministère des Sports. Ainsi affirment les autorités gouvernementales et judiciaires gabonaises. Lesquelles

invitent l'opinion à ne pas se tromper de pédales. Dans la mesure où, selon ces mêmes autorités, "l'interpellation du président de la Fégafoot fait plutôt suite au dossier de pédocriminalité dans le milieu sportif gabonais".

L'enquête préliminaire ne s'est pas arrêtée avec le placement en détention préventive de Patrick Assoumou Eyi, le principal accusé. Bien au contraire, elle se poursuit dans le calme car, d'autres personnes sont dans

le viseur de la justice. Selon diverses sources, Pierre-Alain MOUNGUENGUI aurait été informé des actes de pédophilie perpétrés sur des footballeurs mineurs. Mais il ne les aurait jamais dénoncés auprès des autorités compétentes. Ce qui, pour les services judiciaires, constitue une complicité. "Est complice d'un crime ou d'un délit la personne qui, sciemment, par aide ou assistance, en a facilité la préparation ou la consommation", selon

l'article 48 du Code de procédure pénale.

De son côté, le Code pénal dispose que "quiconque, ayant connaissance d'un crime déjà tenté ou consommé, n'a pas, alors qu'il était encore possible d'en prévenir ou limiter les effets, averti aussitôt les autorités administratives ou judiciaires, est puni d'un emprisonnement de 3 ans au plus et d'une amende d'un million de francs ou de l'une des deux peines seulement".